

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1170-26

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026, le Règlement n°1170-26 remplaçant le Règlement n°1107-24 relatif aux tarifs applicables à certains biens, services et activités de la Municipalité de Sainte-Julienne.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce seizième (16^e) jour du mois de juillet deux mille vingt-six (2026).

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière